



Perte de la CURATELLE s/ mon compagnon.

Par **Soso58**, le **20/11/2024** à **05:40**

Bonjour Maître;

Je suis curatrice de mon compagnon avec qui je vis depuis 2019, et dont j'ai été nommée par le juge des tutelles, ou j'étais accompagnée de mon compagnon, ainsi que de l'enquêtrice en date du 1 Septembre 2023.

Evidemment pendant 6 mois, nous avons accepté l'enquête sociale faite par une association de de tutelles.

Par ailleurs, mon compagnon est affecté par une pathologie psychiatrique, qui lui a valu un internement en milieu psychiatrique fermé, de fin Juillet à mi-Août 2021.

L'internement était dû à une altercation très violente entre mon compagnon et son père, qui pendant plusieurs jours venait vers 20h, heure à laquelle il changeait toutes les 3 semaines. Sauf que cette semaine là il était sur son second horaire, ou il prenait son poste à 16H. Bizarrement son père n'était pas loin de chez lui et par habitude le régresser, violenter, il l'a toujours perçu comme sa chose.

Ce dernier(son père/sa mère) ont fait appel de la décision me nominant. Malheureusement on n'a pas pu trouver dans un délai de 20jours, trouver un avocat dans une grande ville à 150kms de chez nous. On a finit par trouver une avocate, qui à reporter l'audience.

Bref..le Jour J, ça faisai 5 jours que j'étais hospitalisée impossible de m'y rendre et mon avocate impossible à joindre au bureau, sur son téléphone mobile £ mails. Mon compagnon s'est retrouvé engouffré sur l'autoroute, en tenant sans arrêt au courant son avocate. Malheureusement, il est arrivé l'audience etait terminée depuis plus de 15mn.

Résultat, j'ai été dénuée de mon role de curatrice, mais surtout très salie non pas sur le plan fonctionnel de mon rôle auprès de mon compagnon, mais sur ma vie privé (je vous assure que des mensonges en plus).

Mon compagnon est dépité de cette nouvelle de ce jour, reçu par lettre recommandé. Et moi, sincèrement encore plus.

Sauf, que mon avocate n'a pas fait son travail, elle n'a fournit aucun documents que je lui avais remis, de plus je n'ai jamais pu la joindre par les 3 moyens cités plus haut. Nous avons un très bon dossier (gestion financière au top, j'ai même reussi a lui ouvrir un compte d'épargne, et en tout presque 9000euros, alors qu'au 1 Septembre 2023, il avait seulement

env 250euros. Pendant l'été il a trouvé un emploi saisonnier.

Son père qu'il appelle mon géniteur, et dont il a changé son nom de famille, pour celui de sa mère. Il a maltraité toute sa petite enfance, ado et même adulte. Il ne l'a jamais supporté avec une copine et pire une compagne.

Je peux vous assurer, que j'ai vécu l'enfer avec cet homme, qui est un pure et véritable mythomane, très violent, malsain. Il est venu avec sa femme devant chez moi a deux reprises, pour m'insulter, j'ai évité un coup de poing et pas un crachat en plein visage de sa part.

Ma question: Peut-on croire qu'il y a encore un recours ?, ou une solution, ? pour ne plus être sous l'emprise de ce grand pathologique psychiatrique, je parle évidemment du père, et d'un mandataire.

Nous vous remercions de tout notre coeur et de toute notre âme.

Nos sincères salutations Maître.